Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP Restaurant, veuillez visiter :
bprestaurant.fr/annales-sujets-et-corriges

BP RESTAURANT • CORRIGÉ DÉTAILLÉ

Expression française et ouverture sur le monde

Session 2003 • Code sujet : **Non indiqué dans cette édition** • Durée : **3 heures** • Coefficient : **3**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. **Histoire de la drogue** (3 questions) — **Page 3**
2. **Les comportements de consommation** (3 questions) — **Page 4**
3. **Effets secondaires de la consommation** (1 question) — **Page 5**
4. **Le comportement de consommation de Charly** (2 questions) — **Page 6**
5. **Législation européenne et cartographie** (2 questions) — **Page 7**
6. **Consommation d'alcool et représentation graphique** (4 questions) — **Page 8**
7. **Nouvelles drogues et politique de prévention** (3 questions) — **Page 10**
8. **Compte rendu de conférence sur les dangers des drogues** (1 question) — **Page 11**
9. **Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ)** (Synthèse & Q&A Examen) — **Page 12**

Sujet officiel (PDF) : https://bprestaurant.fr/assets/annales/bp-restaurant/U60 - Expression française et ouverture sur le monde/2003/BP Restaurant - U60 - Expression française et ouverture sur le monde - Session 2003 - 4-Sujet.pdf

1. Histoire de la drogue

Le document 1 retrace l'usage de l'opium et l'apparition de différentes substances au fil de l'histoire. Il évoque les raisons de leur consommation et le changement de statut d'un produit selon son usage.

Document 1

Question a. Indiquez qui a recours à l'opium après la révolution industrielle et pour quelles raisons.

Après la révolution industrielle, des milliers de personnes ont recours à l'opium, surtout les ouvriers des manufactures. Les apothicaires l'intègrent aussi à leurs fortifiants. Le document explique que ces préparations sont vendues à très bas prix, ce qui les rend accessibles. L'opium calme la faim et permet aux ouvriers de résister. Le texte ne mentionne pas explicitement la fatigue.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Des milliers de personnes, surtout des ouvriers, en consomment car il est peu coûteux, calme la faim et aide à résister.

Question b. Indiquez à quel moment les calmants à base d'opium sont remplacés par des tranquillisants.

Le document précise que l'usage des calmants à base d'opium perdure après que les autorités médicales se sont inquiétées de leurs effets, au dernier quart du XIX^{e} siècle. Les tranquillisants prennent ensuite le relais dans les années cinquante du XX^{e} siècle. Il s'agit donc d'un remplacement progressif, intervenu plusieurs décennies après les premières inquiétudes médicales.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Les tranquillisants remplacent les calmants à base d'opium dans les années 1950.

Question c. Expliquez ce qui permet de distinguer un médicament d'une drogue.

Le document montre que la distinction tient à l'usage et au contexte, pas seulement à la substance. La morphine utilisée à l'hôpital pour calmer les souffrances est considérée comme un médicament. La même morphine, vendue dans des bars à des consommateurs anonymes, devient une drogue. C'est donc son emploi médical ou sa consommation hors de ce cadre qui la caractérise ici.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> La morphine est un médicament lorsqu'elle est utilisée à l'hôpital; vendue pour une consommation hors du cadre médical, elle devient une drogue.

2. Les comportements de consommation

Le document 2 définit les substances psychoactives et distingue plusieurs comportements de consommation. Il décrit leurs caractéristiques et les facteurs qui influencent les risques et les dangers.

Document 2

Question a. Relevez dans le document une expression synonyme du terme « drogue ».

Le document emploie l'expression **« substances psychoactives »** pour désigner les drogues. Il définit ces substances par leur action : elles modifient l'activité mentale, les sensations ou le comportement. Cette expression s'applique à différents produits, qu'ils soient licites, comme l'alcool, ou illicites, comme le cannabis. C'est l'expression synonyme à relever dans le texte.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> « Substances psychoactives ».

Question b. Expliquez le sens des termes « licite » et « illicite ».

- **Licite** : autorisé par la loi. Le document cite l'alcool et le tabac comme exemples de produits licites.
- **Illicite** : interdit par la loi. Le cannabis, la cocaïne, l'ecstasy et l'héroïne sont donnés comme exemples de produits illicites.

Ces termes désignent le statut légal des produits, et non leur niveau de dangerosité.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Licite : autorisé par la loi. Illicite : interdit par la loi.

Question c. Nommez les différents types de comportement de consommation distingués par la communauté scientifique et expliquez en quoi ils consistent, sans recopier le texte.

1. **L'usage** est une consommation qui ne provoque ni problème de santé ni comportement nuisible pour autrui. Elle peut être occasionnelle ou modérée.
2. **L'usage nocif** peut causer des dommages physiques, psychologiques, affectifs ou sociaux au consommateur et à son entourage.
3. **La dépendance** correspond à l'impossibilité de se passer du produit. Le besoin de consommer devient difficile à maîtriser et l'arrêt peut entraîner des souffrances physiques ou psychiques.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Les trois comportements sont l'usage, l'usage nocif et la dépendance.

3. Effets secondaires de la consommation

La question met en relation le récit historique du document 1 et les notions présentées dans le document 2. Elle porte sur les effets secondaires liés à la consommation de drogues ou de médicaments.

Documents 1 et 2

Question III. Indiquez les effets secondaires provoqués par la consommation de drogues ou de médicaments dont il est question dans le septième paragraphe du document 1.

Le septième paragraphe précise que les médecins ignoraient les effets secondaires de certains médicaments, notamment de la morphine distribuée aux soldats blessés. Le document 2 permet de préciser le risque lié à la consommation : la dépendance. Elle se traduit par l'impossibilité de se passer du produit et peut provoquer, lors de l'arrêt, des souffrances physiques ou psychiques.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> La morphine peut entraîner une dépendance, accompagnée de souffrances physiques ou psychiques lors du sevrage.

4. Le comportement de consommation de Charly

Le document 3 présente Charly, qui cherche de l'argent pour obtenir une dose et commet un vol. La question s'appuie aussi sur le document 2, qui définit les comportements de consommation et emploie des comparaisons.

Documents 2 et 3

Question a. Définissez le type de comportement de consommation de Charly à partir des extraits, puis justifiez votre choix par trois raisons.

Charly relève de la **dépendance** : il ne peut plus se passer de sa dose et sa vie est organisée autour de sa recherche. Trois indices le montrent : il affirme « Sans dose, pas de repos », il cherche de l'argent dans l'urgence pour en acheter, puis commet un vol afin d'en obtenir. Enfin, les crampes qui lui tordent l'estomac signalent une souffrance physique. Ces éléments correspondent aux signes de dépendance décrits dans le document 2.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Charly est dépendant : il ne peut se passer de sa dose, la recherche en urgence et souffre physiquement.

Document 2

Question b. Relevez une comparaison figurant dans le document et expliquez-la.

Le document indique que la dépendance peut être « **brutale ou progressive** selon les produits ». Cette formulation met en contraste deux rythmes d'installation : elle peut apparaître rapidement ou se développer peu à peu. Elle souligne ainsi que la dépendance ne s'installe pas de la même manière selon la substance consommée.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> La dépendance peut s'installer rapidement ou progressivement, selon le produit consommé.

5. Législation européenne et cartographie

Le document 4 compare les législations de plusieurs pays européens concernant la consommation de drogues. Une carte muette numérotée du document 7 permet de représenter des informations tirées de ce texte.

Documents 4 et 7

Question a. Parmi les quinze pays de l'Union européenne considérés dans le sujet, nommez ceux qui ne sont pas mentionnés dans le document 4.

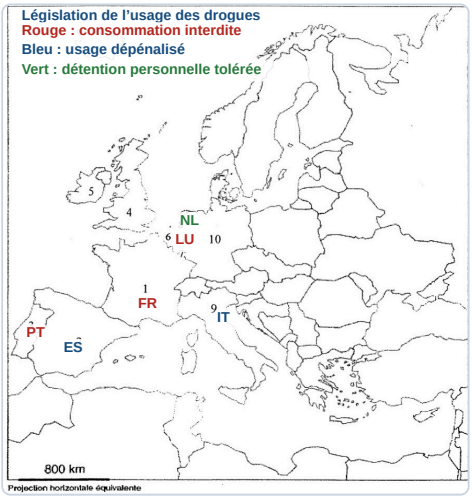
Le document 4 cite dix pays de l'Union européenne : la France, le Luxembourg, le Portugal, l'Italie, l'Espagne, le Royaume-Uni, l'Irlande, l'Allemagne, les Pays-Bas et la Belgique. En les comparant aux quinze États membres considérés dans le sujet, cinq pays ne sont pas nommés : l'Autriche, le Danemark, la Finlande, la Grèce et la Suède.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Autriche, Danemark, Finlande, Grèce et Suède.

Question b. Reportez sur la carte trois informations parmi celles présentées dans le document 4. Ajoutez un titre et une légende, puis joignez impérativement la carte à votre copie.

La carte peut distinguer trois situations légales décrites dans le document 4 : l'interdiction claire de la consommation en France, au Portugal et au Luxembourg ; la dépénalisation de la prise de drogue en Espagne et en Italie ; la tolérance de la détention pour consommation personnelle aux Pays-Bas. Les abréviations placées sur les pays correspondent à la légende. Le titre précise que la carte représente les législations européennes sur l'usage des drogues.

Législation européenne sur l'usage des drogues



> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Interdiction : France, Portugal, Luxembourg. Dépénalisation : Espagne, Italie. Détention personnelle tolérée : Pays-Bas.

6. Consommation d’alcool et représentation graphique

Le document 5 présente la consommation annuelle d’alcool pur par habitant dans six pays en 1997. Le document 2 apporte les notions nécessaires pour examiner le statut de l’alcool comme substance psychoactive.

Documents 2 et 5

Question a. D’après le document 2, indiquez si l’alcool doit être considéré comme une drogue et justifiez votre réponse.

Le document 2 cite explicitement l’alcool parmi les produits licites et définit les substances psychoactives comme celles qui modifient l’activité mentale, les sensations ou le comportement. Il distingue ainsi le statut légal d’un produit de sa nature psychoactive. L’alcool doit donc être considéré comme une drogue au sens large retenu par le document, même s’il est autorisé par la loi. Sa légalité ne supprime ni ses effets ni les risques liés à sa consommation.

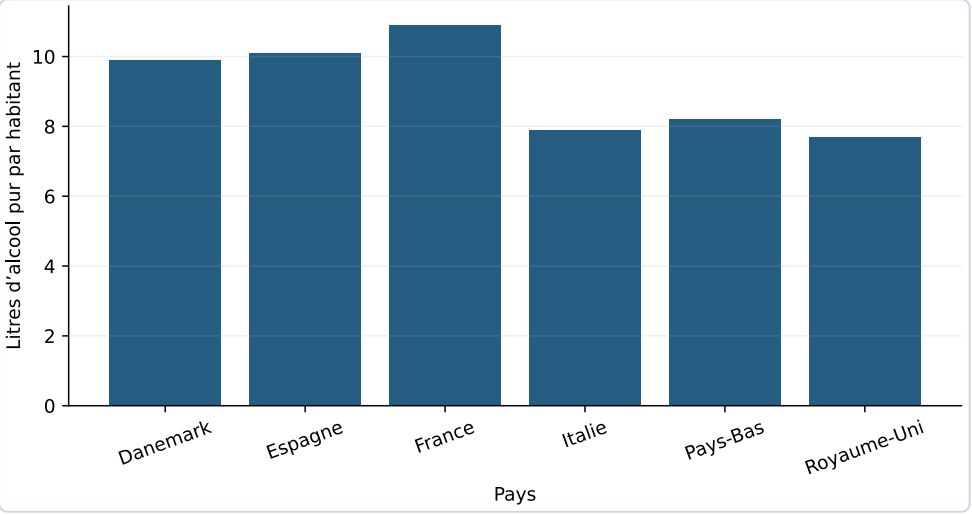
✓ RÉPONSE À RETENIR

Oui : l’alcool est une substance psychoactive licite et doit être considéré comme une drogue au sens du document.

Document 5

Question b. À partir des données du document 5, réalisez une représentation graphique adaptée.

Un diagramme en barres est adapté, car il permet de comparer les six pays. Placez les pays sur l’axe horizontal et la consommation annuelle d’alcool pur par habitant, en litres, sur l’axe vertical. Une échelle de 0 à 12 litres permet de représenter toutes les données sans les déformer. Les hauteurs des barres doivent correspondre exactement aux valeurs de 1997 indiquées dans le tableau.



✓ RÉPONSE À RETENIR

Diagramme en barres des consommations annuelles d’alcool pur par habitant dans les six pays en 1997.

Question c. **Déterminez si l'on peut affirmer que tous les habitants espagnols ont consommé 10,1 litre d'alcool pur en 1997 et justifiez votre réponse.**

Non. Le document 5 indique 10,1 litres par an et par habitant pour l'Espagne : c'est une valeur moyenne rapportée à la population, et non la consommation réelle de chaque personne. Les habitudes diffèrent selon les individus. Certains habitants peuvent ne pas boire d'alcool, tandis que d'autres en consomment davantage. Cette donnée ne permet donc pas d'affirmer que tous les Espagnols ont consommé exactement 10,1 litres en 1997.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Non : 10,1 litres est une moyenne par habitant, pas la consommation de chaque Espagnol.

Question d. **Calculez la quantité d'alcool pur consommée en plus par un Français par rapport à un Anglais en 1997, puis exprimez également ce résultat en pourcentage.**

Le tableau donne 10,9 litres par habitant pour la France et 7,7 litres pour le Royaume-Uni, valeur utilisée ici pour la comparaison demandée avec l'Angleterre. L'écart est de 10,9 - 7,7 = 3,2 litres. Pour calculer l'écart en pourcentage par rapport à la valeur du Royaume-Uni, on effectue 3,2 ÷ 7,7 × 100, soit environ 41,6 %.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Écart : 3,2 litres, soit environ 41,6 % de plus que la valeur du Royaume-Uni.

7. Nouvelles drogues et politique de prévention

Le document 6 décrit une politique française d'information et de réduction des risques liés aux drogues, notamment aux produits de synthèse. Il présente aussi les arguments de professionnels qui contestent certains aspects de cette politique.

Document 6

Question a. Expliquez ce que l'on appelle les nouvelles drogues et donnez un exemple.

Le document appelle « nouvelles drogues » les drogues de synthèse, fabriquées par des chimistes dans des laboratoires clandestins. Il indique que le nombre de leurs consommateurs augmente rapidement. L'ecstasy en est un exemple : la MDMA en est le principe actif. Le texte cite aussi un produit particulièrement dangereux, composé de MDMA et de strychnine, un poison violent.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Les nouvelles drogues sont des drogues de synthèse. Exemple : l'ecstasy, dont la MDMA est le principe actif.

Question b. Indiquez quelle méthode la France a choisi d'appliquer en matière de lutte contre la drogue.

La France applique une politique d'information et de réduction des risques. Son objectif prioritaire n'est pas de faire chuter spectaculairement la consommation, mais d'empêcher les consommations nocives. La démarche consiste notamment à analyser les produits qui circulent et à avertir rapidement le public lorsqu'un produit dangereux est repéré. Le document souligne ainsi le rôle de l'information pour limiter les risques liés aux drogues.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> La France privilégie l'information et la réduction des risques pour empêcher les consommations nocives.

Question c. Relevez trois arguments défendus par les personnes qui contestent cette politique.

Les opposants expriment trois réserves. Premièrement, le message de prévention devrait annoncer au premier plan qu'il ne faut pas consommer de drogues. Deuxièmement, la politique de réduction des risques pourrait inciter des personnes qui ne consomment pas à essayer ces produits. Enfin, elle ne devrait pas se faire au détriment de la prise en charge des toxicomanes dans les centres spécialisés, que le document dit déjà surchargés.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Dire d'abord de ne pas consommer, éviter d'inciter les non-usagers et préserver les soins spécialisés déjà surchargés.

8. Compte rendu de conférence sur les dangers des drogues

Le candidat rédige pour un journal local le compte rendu d'une conférence consacrée aux drogues légales ou non. Il s'appuie sur l'ensemble du dossier pour développer les dangers liés à leur consommation, en soignant la langue et la présentation.

Tous les documents

Question VIII. Après avoir assisté à une conférence sur les drogues légales ou non, rédigez pour le journal local un compte rendu de cette conférence. En vous appuyant sur les informations du dossier, développez les dangers liés à la consommation de ces drogues. L'orthographe, la syntaxe et la présentation seront prises en compte dans la notation.

Compte rendu : les dangers des drogues

La conférence rappelle que les substances psychoactives comprennent l'alcool, le tabac et les produits illicites. Le risque varie selon le produit, la quantité, la fréquence, le contexte et la vulnérabilité.

Un usage nocif peut provoquer des atteintes physiques, psychologiques ou sociales, puis mener à la dépendance, marquée par le manque et la perte de contrôle. Charly l'illustre : sans dose, il vole et souffre de crampes.

Les drogues de synthèse clandestines présentent aussi des dangers : un mélange d'ecstasy et de strychnine, poison violent, a été signalé ; elles peuvent entraîner de graves troubles psychologiques. L'alcool légal n'est pas inoffensif : en 1997, la moyenne française était de 10,9 litres d'alcool pur par habitant.

L'information vise à prévenir les usages nocifs, sans remplacer les soins aux personnes dépendantes.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Les drogues licites ou non exposent à des risques physiques, psychiques et sociaux pouvant conduire à la dépendance. Information, prévention et soins sont essentiels.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2003)

Bilan de l'épreuve : Épreuve de Brevet professionnel en expression française et ouverture sur le monde, session Automne 2003, sujet « Les drogues », durée de 3 heures, coefficient 3, sans code imprimé. Le dossier aborde l'histoire des substances, les comportements de consommation, les législations européennes, les statistiques d'alcool et la prévention. L'épreuve évalue la compréhension, l'analyse, la cartographie, la représentation graphique, le calcul et la rédaction.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Une substance psychoactive modifie l'activité mentale, les sensations ou le comportement.
- L'usage, l'usage nocif et la dépendance se distinguent par leurs conséquences et la perte de contrôle.
- Les risques dépendent notamment du produit, de la quantité, de la fréquence, du contexte et de la vulnérabilité de la personne.
- Pour exprimer un écart en pourcentage, rapportez la différence à la valeur de référence et multipliez par 100.

Points de vigilance & attentes du jury

- Rédigez chaque réponse et justifiez vos interprétations à partir des documents concernés.
- Sur la carte, reportez précisément trois informations et ajoutez un titre ainsi qu'une légende lisible.
- Choisissez un graphique adapté, indiquez les unités et identifiez clairement les pays et les valeurs.
- Dans le compte rendu, développez les dangers à partir du dossier et vérifiez l'orthographe, la syntaxe et la présentation.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment calculer le pourcentage d'écart entre deux consommations d'alcool ?

Soustrayez la valeur la plus faible de la plus élevée, puis divisez l'écart par la valeur de référence choisie. Multipliez le résultat par 100 et précisez clairement cette référence.

Q : Comment distinguer l'usage nocif de la dépendance dans les documents ?

L'usage nocif entraîne ou menace d'entraîner des dommages physiques, psychologiques ou sociaux. La dépendance se reconnaît notamment à l'impossibilité de résister au besoin de consommer et à la perte de contrôle.

Q : Comment organiser les huit questions pendant l'épreuve de trois heures ?

Le sujet ne prescrit pas de durée par question. Répartissez le temps selon les points, gardez une part suffisante pour la rédaction finale, puis réservez quelques minutes à la relecture et à la vérification des documents à joindre.

Q : Quels critères de présentation faut-il respecter pour la carte et le texte final ?

La carte doit comporter un titre et une légende, et être jointe à la copie. Pour le compte rendu, l'orthographe, la syntaxe et la présentation sont explicitement prises en compte dans la notation.

Sujet officiel associé (PDF) : https://bprestaurant.fr/assets/annales/bp-restaurant/U60 - Expression française et ouverture sur le monde/2003/BP Restaurant - U60 - Expression française et ouverture sur le monde - Session 2003 - 4-Sujet.pdf
Ressources BP Restaurant : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.